

# Au quartier des Aigues douces, Port-de-Bouc fait plage nette

## ENVIRONNEMENT

Une dizaine de volontaires se sont retroussé les manches ce mercredi pour débarrasser la plage des Aigues Douces de ses déchets. La Ville en appelle toujours au bon sens citoyen pour aider ses services de nettoyage.

Bravant la moiteur matinale après les orages de la nuit, une petite dizaine de volontaires se sont retroussé les manches ce mercredi sur la plage des Aigues Douces pour une opération nettoyage citoyen organisée par la Ville et l'ONG européenne Surfrider. En moins d'une heure de temps, la «pêche du jour» parlait d'elle-même : 1035 mégots, plus de 70 bouteilles plastiques, plus de 40 canettes de bière, des emballages alimentaires en tout genre mais aussi du filet de pêche, quelques vêtements et deux sandales, une grille de barbecue....

«Et encore, ça aurait pu être pire si nous n'étions pas passés avant !» témoigne un peu démunie Annabelle Romano, agent du service propreté de la ville. Chaque jour week-end compris, de 6h à 13h, épaulée de deux

jeunes services civiques, elle s'occupe de ramasser les ordures sur tout le littoral de la commune mais aussi ses alentours, au parc de la presqu'île, sur les parkings... «Forcément, si nous passons une demi-journée ici, c'est autant de temps qu'on ne passe pas ailleurs !»

### Faire pression sur les décideurs

Sur la plage ce mercredi, une fois la collecte effectuée, ont suivi des opérations de tri et de qualification des différents déchets par les membres de Surfrider, véritable cœur de mission de l'association explique Yoann Garnier, l'un de ses chefs de projet à Marseille : «en multipliant des collectes partout en Europe, nous pourrions d'autant mieux sensibiliser les élus, locaux mais surtout européens, afin d'avoir enfin une influence sur la législation. Nos données et celles d'autres associations ont ainsi permis de limiter l'utilisation des sacs plastiques ou des couverts à usage unique.»

Également venue prêter main-forte aux Aigues Douces ce mercredi, Laurence Casandri, conseillère municipale déléguée au handicap et aux droits des femmes, croit-elle beaucoup à la mobilisation des plus jeunes. «À ce titre, on peut saluer sur la ville l'initiative du centre social Léa Tichadou qui, chaque 1<sup>er</sup> mercredi du



Plage des Aigues douces. Achour et Marie, un couple du 93, vient depuis 5 ans en vacances dans le quartier. «La propreté s'améliore. En tout cas nous on repart toujours sans rien laisser trainer!» . PHOTO J.Z.



mois, organise des sessions de nettoyage du quartier avec ses membres.»

À ses côtés, Akrem M'Hamdi, adjoint délégué au développement durable, saluait lui le contrat passé cet été entre la Ville et l'entreprise CleanSea Eco, «montée par deux jeunes port-de-boucains des Aigues Douces, ils apportent un renfort dans le nettoyage de nos côtes chaque vendredi». L'élu annonce par ailleurs deux autres nettoyages citoyens à venir, en septembre à l'occasion du World Clean Up Day et en octobre lors d'une session qui sera là d'avantage ciblée sur la propreté en forêt. **Jolan Zaparty**

# Un week-end pour mieux connaître nos « sacrées abeilles »

## FONTVIEILLE

L'évènement accueillera du 19 au 21 août plusieurs ateliers, tables rondes, projections et animations autour du monde apicole, dans le parc du Château de Montauban.

Organisé par l'association « Donnons la parole aux abeilles », c'est à Fontvieille que se tiendra la première édition de « Sacrées abeilles », du 19 au 21 août. « Nous organisons cet évènement pour permettre à chacun d'en apprendre plus sur les abeilles et ce qu'elles peuvent nous apporter », explique Sophie Berton, apicultrice et membre de l'association. Pensé pour convenir aux curieux comme aux professionnels du milieu, l'évènement accueillera, de 9h à 23h30, de nombreux ateliers, allant de la découverte des pro-

duits de la ruche à celle de l'apithérapie. La journée sera également rythmée par de nombreuses conférences et tables rondes. «J'espère que les gens pourront découvrir l'abeille d'une autre façon», confie-t-elle.

### Une apiculture plus respectueuse de l'abeille

Apicultrice et oléicultrice depuis plus de 40 ans, Sophie Berton revendique une apiculture traditionnelle. «Aujourd'hui, l'abeille n'est vue que comme une machine à miel, une majorité d'apiculteurs suivent un système de production intensive», regrette-t-elle. Si il lui tient à cœur de sensibiliser les curieux, elle espère que l'évènement pourra également toucher les professionnels du milieu. «Beaucoup ne se doutent pas de l'importance du lien avec les abeilles, le métier d'apiculteur, c'est avant tout une relation d'échange» partage-t-elle. Cette première édition réunira plus d'une quinzaine



Sophie Berton est oléicultrice et apicultrice depuis plus de 40 ans.

PHOTO DR

d'apiculteurs et spécialistes du thème qui auront au cœur de partager leur passion avec les visiteurs.

**Lucas Di Guardia**

Note: Tarifs et réservations sur <https://www.sacrees-abeilles.org/>

**ANNONCES LÉGALES**  
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**BOUCHES-DU-RHÔNE**

Tél. 04 91 57 75 74  
annonceslegales@lamarseillaise.fr

## Vie des sociétés

### LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 29/06/2022 il a été établi un contrat de location gerance entre Madame Céline CANDULLO demeurant au 1 montée des Camoins, 13011 Marseille, titulaire de l'Autorisation de Taxi N° 121 sur la commune de Marseille et, Monsieur Mhamed ISSAD demeurant au 3 bd de la Pugette 13009 Marseille, portant sur une autorisation de stationnement N°121 à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202203910

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée : **CAROLI**

Forme : SASU  
capital : 500 €

Objet : Restauration, traiteur, exploitation de point de vente alimentaire, viennoiserie, toutes prestations dans le domaine de la restauration

Siège : Moulin de la Pioline 435 Chemin de la Pioline 13290 AIX EN PROVENCE

Président : Mr CARLE Olivier domicilié 10 Rue des Bains 84240 GRAMBOIS

Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives

Droit de vote : une action donne droit à une voix

Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Durée : 99 ans  
Immatriculation RCS D'AIX EN PROVENCE

202203913

### CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

**NEW ROOM**

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1.000,00 euros

16, rue d'Italie

13006 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 890 167 695

Aux termes d'une décision en date du 13/08/2022 l'associé unique de la société NEW ROOM, SASU au capital de 1.000 €, ayant son siège 16, rue d'Italie 13006 MARSEILLE, RCS Marseille 890 167 695, il a été constaté, à compter du 13/08/2022, la démission de Monsieur Badr AKIF demeurant 41 rue de la Pinède - Air Bel Bât 41 13011 MARSEILLE de ses fonctions de président

Et la nomination, à compter du 13/08/2022, Monsieur **Mohammed GAFOUR**, demeurant à MARSEILLE - 13011 - 29, Place des Soleils - Bâtiment E29, aux fonctions de président, pour une durée illimitée.

Les statuts sont modifiés en conséquence

Pour avis.

202203911

# PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

## ANNONCES LÉGALES HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

### BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74  
annonceslegales@lamarseillaise.fr



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 14 juin 2022, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le territoire de la commune du PARADOU.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente-et-un jours consécutifs, du lundi 5 septembre 2022 au mercredi 5 octobre 2022 inclus, en mairie du PARADOU (Mairie du Paradou- Place Charoun Rieu- 13520 PARADOU), siège de l'enquête.

Selon la réglementation en vigueur applicable au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face au contexte sanitaire/COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h fermé le jeudi après midi);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421) - Contact préalable au 04 84 35 42 47 (42 46) / 06 70 89 60 02.
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Paradou>;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie du PARADOU;
- consigner ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant <https://www.registre-numerique.fr/zap-paradou> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet précité de la préfecture ou par courriel à l'adresse suivante: [zap-paradou@mail.registre-numerique.fr](mailto:zap-paradou@mail.registre-numerique.fr), du lundi 5 septembre 2022 9h00 au mercredi 5 octobre 2022 17h00.

Monsieur Didier Schmidt, consultant qualité environnement - en activité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- lundi 05 septembre 2022 09h00 - 12h00 ;
- mardi 13 septembre 2022 14h00 - 17h00 ;
- jeudi 22 septembre 2022 09h00 - 12h00 ;
- vendredi 30 septembre 2022 09h00 - 12h00 ;
- mercredi 05 octobre 2022 14h00 - 17h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public[1] transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Préfecture précité.

Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article R112-1-8 du code rural et de la pêche maritime est le Préfet des Bouches-du-Rhône par arrêté portant classement du périmètre du projet en Zone Agricole Protégée.

La personne responsable du projet est la commune du PARADOU. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du service urbanisme (tel : 04 90 54 54 01).

Fait à Marseille, le 17 juin 2022  
Le Chef de Bureau de l'Utilité  
Publique, de la Concertation et  
de l'Environnement  
Signé  
Patrick PAYAN

[1]Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

202203502



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 21 juillet 2022, il sera procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire déposée par la société "SAS LE DEFFEND SOLAIRE ENERGIE" pour la réalisation d'un parc Photovoltaïque au sol au lieu-dit "Le Deffend" sur la commune de LAMANON.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente-et-un jours consécutifs, du mercredi 7 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 inclus, en mairie de LAMANON (Mairie de Lamanon - Grand rue - Lamanon 13113), siège de l'enquête.

Selon la réglementation en vigueur applicable au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face au contexte sanitaire/COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h le vendredi de 9h à 12h);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421) - Contact préalable au 04 84 35 42 47 (42 46) / 06 70 89 60 02.
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Lamanon>;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de LAMANON;
- consigner ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant <https://www.registre-numerique.fr/le-deffend-solaire> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet précité de la préfecture ou par courriel à l'adresse suivante: [le-deffend-solaire@mail.registre-numerique.fr](mailto:le-deffend-solaire@mail.registre-numerique.fr), du mercredi 7 septembre 2022 (9h00) au vendredi 7 octobre 2022 17h00.

Monsieur Alain Chopin, Général de Gendarmerie, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- Mercredi 7 septembre 2022 de 9h à 13h ;
- Jeudi 15 septembre 2022 de 9h à 13h ;
- Lundi 19 septembre 2022 de 9h à 13h ;
- Mardi 27 septembre 2022 de 15h à 19h ;
- Vendredi 7 octobre 2022 de 13h à 17h.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public[1] transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Préfecture précité.

Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L422-2b et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera par arrêté sur la demande de permis de construire susvisée.

La personne responsable du projet est la société SAS LE DEFFEND SOLAIRE ENERGIE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Leila RYCKEBOER Cheffe de projets développement ENR tel 04 42 53 53 80.

Fait à Marseille, le 22 juillet 2022  
Le Chef de Bureau de l'Utilité  
Publique, de la Concertation  
et de l'Environnement  
Signé  
Patrick PAYAN

[1]Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

202203787

## Vie des sociétés

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Palais de Justice de MARSEILLE (13), Place Monthyon  
(Salle N° 2 Borély)

le JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 à 9h30 - EN DEUX LOTS

#### 1<sup>er</sup> LOT D'ENCHÈRE :

**UN APPARTEMENT de 18,71 m<sup>2</sup> à MARSEILLE (13001)**  
42-44 Rue Vacon

Au 5<sup>ème</sup> étage, compr. : pièce principale / cuisine, chambre,  
pièce d'eau/ WC.

**L'APPARTEMENT EST INOCCUPÉ ET EN TRAVAUX**

#### 2<sup>ème</sup> LOT D'ENCHÈRE :

**UN APPARTEMENT de 40,19 m<sup>2</sup> à MARSEILLE (13003)**  
8 Rue Eugène Pottier

A l'entresol, compr. : entrée/cuisine, séjour, 2 chambres,  
pièce d'eau/ WC.

**L'APPARTEMENT EST INOCCUPÉ**

Mises à Prix : 1<sup>er</sup> Lot : 23.000 € - 2<sup>ème</sup> Lot : 18.000 €

Consignation pour enchérir obligatoire en un chèque de banque établi à l'ordre du bâtonnier séquestre d'un montant de 10% avec un minimum de 3.000 €, outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera annoncé par l'avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE.

S'adr. pr tous rens. à :

1<sup>o</sup>) M<sup>o</sup> Thomas D'JOURNO, Avocat Associé au sein de la SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES, Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 43/45 Rue Breteuil 13006 MARSEILLE - T. : 04.91.37.33.96 - Mail : [p.vasquez@provansal.eu](mailto:p.vasquez@provansal.eu).

2<sup>o</sup>) La SELARL TAVIEAUX-MORO - DE LA SELLE, prise en la personne de M<sup>o</sup> Nicolas TAVIEAUX MORO, société d'Avocats inscrite au Barreau de PARIS, demeurant 6, Rue de Madrid - 75008 PARIS - T. : 01.47.20.17.48 - [www.tmdls.fr](http://www.tmdls.fr) - Mail : [ntavieauxmoro@tmdls.fr](mailto:ntavieauxmoro@tmdls.fr)

3<sup>o</sup>) Il peut être pris connaissance par tout amateur éventuel du cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté, au greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de Marseille (RG N° 22/00054), au cabinet de l'Avocat poursuivant ou sur les sites internet [www.provansal.eu](http://www.provansal.eu) et [www.tmdls.fr](http://www.tmdls.fr).

VISITES SUR PLACE LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022  
POUR LE 1<sup>er</sup> LOT : DE 9 H 00 À 10 H 00  
POUR LE 2<sup>ème</sup> LOT : DE 10 H 30 À 11 H 30

202203875

## MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 16/12/2021, des associés de la société INSTITUT CHIMIE OENOLOGIE PARIS, sarl au capital de 8.000 €, ayant son siège 33 avenue Philippe Auguste - 75011 PARIS, RCS PARIS 433 846 870, il a été constaté la fin, compte tenu des résultats de l'entreprise et des dispositions de la loi dite SAPIN 2, et le non remplacement de :  
Monsieur Frédéric CAMPANELLA demeurant à TOULON 83000 - 1, rue bertholet de ses fonctions de commissaire aux comptes  
Et de la société dénommée EXPERTEA AUDIT sarl ayant son siège 169 Chemin de Gibbes - 13014 MARSEILLE, RCS MARSEILLE 504 875 931 de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.  
Pour avis

202203909

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VEMAX  
SAS au capital de 90.000 euros  
Siège social : 9 Avenue de Saint Jérôme 13100 AIX EN  
PROVENCE  
N° 500 224 639 RCS

Aux termes d'une décision en date du 26/07/2022, les associés de la société VEMAX ont décidé de transférer le siège social au 150 avenue Georges Pompidou - Hemilythe - 13100 - AIX EN PROVENCE à compter du 26/07/2022.

Les statuts sont modifiés en conséquence.  
Mention en sera faite au RCS AIX EN PROVENCE.

202203914

## LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 16 AOUT 2022, il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Aniss OURAGHI demeurant au 6 Impasse des Olivettes, Hameau des Oliviers - 13127 VITROLLES, titulaire de l'Autorisation de Taxi N°695 sur la commune de Marseille et, la Société dénommée « TAXI GUESSOU MARSEILLE », société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 13 rue de l'Armistice - 13130 BERRE L'ETANG, immatriculée au RCS de SALON DE PROVENCE sous le N° 914 104 245, représentant légal Monsieur Mohamed GASMI, portant sur une autorisation de stationnement N°695 à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202203912

annonces-legales.lamarseillaise.fr  
Une plateforme pour gérer, en toute  
autonomie, la parution de vos  
annonces sur 4 départements  
13 | 83 | 30 | 34



Un service client  
à l'écoute et disponible  
04 91 57 75 74  
annonceslegales@lamarseillaise.fr  
Devis sur demande